

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil dix-neuf le 21 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 13

Étaient présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absents excusés : HUREL Noël (pouvoir à APPRIEUX Angéline).

Date de la convocation : 14 mars 2019

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

Objet de la délibération : Renouvellement ligne de trésorerie

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le Commune de Primarette a décidé en date du 24/04/2018 de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « Ligne de Trésorerie Interactive » d'un montant maximum de 300 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :

La Ligne de Trésorerie Interactive permet à l'emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versements de fonds (tirages) et remboursements exclusivement par le canal internet.

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'emprunteur.

Les conditions de la Ligne de Trésorerie Interactive que la Commune de Primarette décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

Montant : 300 000 €

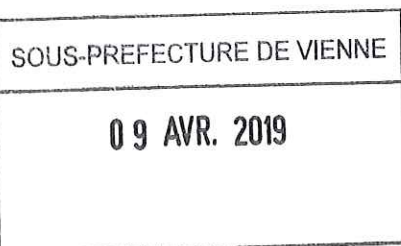
Durée : un an maximum

Cette ligne de trésorerie arrivera à échéance le 27/06/2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Madame le Maire à procéder au renouvellement du contrat de Ligne de Trésorerie Interactive avec la Caisse d'Epargne pour une durée d'un an.

DONNE pouvoir à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.



Ainsi fait et délibéré ce jour, le 21 mars 2019

Le Maire,
Angéline APPRIEUX